



**ARRÊTÉ
CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

**COLOMBARIUM CASE B5 (à gauche de l'église)
CONCESSION N° 2025/03**

Le Maire,

Vu la demande de Mme Virginie MACHET épouse CHARLOT domiciliée à CHAMPILLON (Marne) 17 rue de Bel Air et M. Thibault MACHET, pour le renouvellement dans le cimetière communal d'une case de 3 places dans le colombarium – dont l'urne cinéraire a été déposée le 24/02/2010 pour leur père : Bernard MACHET,

ARRETE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 30 années comprenant une case pouvant contenir 3 urnes de 18 cm de diamètre ou 2 urnes de 21 cm de diamètre à compter du 22/03/2025.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de :

- renouvellement de la concession accordée le 22/03/2025 et expirant le 21/03/2055.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme de quatre cent quarante euros qui sera versée au Trésor Public.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- aux intéressés.

Fait en Mairie, le 27 mars 2025

M. le Maire

M. Antoine CHIQUET